



# AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e) ....., père, mère ou représentant légal de l'enfant .....

1. certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la collecte des données personnelles, et ainsi en accepte toutes les dispositions,
2. atteste avoir consulté un médecin avant l'inscription de mon enfant, attestant que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général et plus particulièrement toutes les activités dispensées par Étoiles 2 Rue South Style,
3. atteste être couvert par une assurance responsabilité civile qui couvre les dommages que mon enfant pourrait causer à autrui et à lui même, et dégage donc toute responsabilité en cas d'accident corporel pouvant intervenir pendant les cours ou dans l'enceinte des locaux,
4. autorise les responsables de l'association à faire donner les soins médicaux et pharmaceutiques à mon enfant si nécessaire,
5. m'engage à reprendre mon enfant si son comportement n'est pas en accord avec les règles à observer en collectivité,
6. autorise mon enfant à participer aux différentes activités organisées par Étoiles 2 Rue,
7. m'engage à ce que mon enfant participe au spectacle de fin d'année qui se déroulera le 28 juin 2025 et donc à m'acquitter du paiement des costumes,
8. m'engage à signaler toutes modifications concernant les renseignements du dossier d'inscription,
9. autorise les responsables ou membres majeurs de l'association à transporter mon enfant si nécessaire,
10. autorise Etoiles 2 Rue à publier sur Internet ou objet publicitaire, toute photo et/ou vidéo prise dans le cadre des ateliers, spectacles, concours, activités de l'association...

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature et mention "Lu et approuvé"

## DOCUMENTS A FOURNIR (Ne pas remplir/réservé à Etoiles 2 Rue)

- Dossier d'inscription rempli
- Adhésion à l'association (20€)
- Paiement Cotisations (à donner dès l'inscription)
- Adhésion à la FFD (25 €)

## INFOS PRATIQUES

Administration et Inscriptions : 06 51 31 83 24 / [gadaisvanessa@yahoo.fr](mailto:gadaisvanessa@yahoo.fr)

Informations cours : 06 03 81 82 91 / [etoilesderue@gmail.com](mailto:etoilesderue@gmail.com) / [etoiles2rue.com](http://etoiles2rue.com)

## LES TARIFS

- Cours à l'unité : 15 €
- Adhésion obligatoire : 20 €
- Inscription FFD obligatoire : 25 € (Somme non perçue par l'association mais par la Fédération Française de Danse)
- Masterclass à l'unité : 15 € pour les non-adhérents, 10 € pour les adhérents, inclus pour les forfaits illimités

### AVEC ENGAGEMENT (année scolaire complète)

#### Tarifs :

- 1 cours / semaine : 33 € / mois
- 2 cours / semaine : 42 € / mois
- Illimité : 60 € / mois
- Illimité Break : 35 € / mois

#### Tarifs Famille (frères et soeurs, parents et enfants) :

- 1 cours / semaine : 29 € / mois
- 2 cours / semaine : 37 € / mois
- Illimité : 54 € / mois
- Illimité Break : 31 € / mois

### SANS ENGAGEMENT

#### Tarifs :

- 1 cours / semaine : 40 € / mois
- 2 cours / semaine : 49 € / mois
- Illimité : 67 € / mois
- Illimité Break : 42 € / mois

### COSTUMES

#### Jazz

- Le costume est au tarif forfaitaire de 30€ soit 3 € en plus par mois
- 54 € pour 2 costumes soit 5,40 € en plus par mois
- 87 € forfait à partir de 3 costumes soit 8,70 € en plus par mois

#### Break / Hip Hop

- Le costume est au tarif forfaitaire de 30€ soit 3 € en plus par mois

Un complément pourra vous être demandé en fin d'année s'il y a lieu

## PASS SPORT ACCEPTÉ



ÉTOILES 2 RUE  
SOUTH STYLE

2024 ✨ 2025

## CURSUS CONCOURS

Participation aux inscriptions et costumes : 180 € / an. Les frais de solo et duo seront à payer en sus.

## RÈGLEMENT

Le paiement peut se faire en 1, 3 ou 10 fois, en espèces, chèques ou en CB en ligne sur HelloAsso.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		13h30 - 14h30 Concours prépas Sabine Gymnase municipal			9h30 - 10h30 Classique initiation/débutant Anna & Louane Gymnase municipal
		14h30 - 16h Concours caté 1 Sabine Gymnase municipal		17h - 18h Jazz initiation Adeline Gymnase municipal	10h30 - 12h00 Concours caté 5 Sabine Gymnase municipal
17h - 18h Éveil contemporain Charlotte Gymnase municipal		16h - 17h30 Modern/jazz moyen/avancé Sabine Gymnase municipal	17h - 18h15 Hip-Hop enfants Ade Gymnase municipal	18h - 19h15 Jazz moyen Adeline Gymnase municipal	13h - 14h30 Hip-Hop ados Ade Gymnase municipal
18h - 19h Contemporain préparatoire Charlotte Gymnase municipal		17h30 - 19h Concours caté 2 Sabine Gymnase municipal	18h15 - 19h45 Modern/jazz / contemporain moyen Charlotte Gymnase municipal	19h15 - 20h15 Cours technique Adeline Gymnase municipal	12h - 14h Break avancé Kamel Gymnase Raimu
	20h - 21h30 Modern/jazz / contemporain avancé Charlotte Gymnase Raimu		20h15 - 21h45 Modern/jazz / contemporain adultes Charlotte Salle du Stade	20h15 - 21h45 Création concours Gymnase Raimu	20h15 - 21h30 Jazz avancé Adeline Gymnase municipal
					14h30 - 16h Masterclass Gymnase municipal
					16h - 17h Break débutant Kamel Gymnase municipal
					17h - 18h30 Break moyen Kamel Gymnase municipal



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## ARTICLE 1 : INFORMATIONS

1. Les cours sont ouverts aux élèves inscrits et à jour de leur adhésion et leurs cotisations, dont le dossier est complet.
2. Toute inscription à Étoiles 2 Rue entraîne l'acceptation du règlement intérieur.
3. L'inscription n'est définitive qu'après :
  - signature du règlement intérieur
  - paiement de l'adhésion, de l'inscription FFD, des cotisations, des costumes et du cursus concours (si l'élève est sélectionné par le professeur)
4. L'élève, ou son responsable légal en cas d'enfant mineur, déclare avoir consulté un médecin avant son inscription, attestant que la constitution physique de l'élève et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général et plus particulièrement toutes les activités dispensées par Étoiles 2 Rue South Style, dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance.
5. L'élève, ou son responsable légal en cas d'enfant mineur, atteste être couvert par une assurance responsabilité civile qui couvre les dommages qu'il pourrait causer à autrui et à lui-même, et dégage donc le professeur de toute responsabilité en cas d'accident corporel pouvant intervenir pendant les cours ou dans l'enceinte des locaux.
6. Tout changement de situation (adresse, téléphone, mail,...) en cours d'année doit être immédiatement signalé.
7. Dans une démarche écologique, et afin d'éviter les problèmes de communication, nous communiquons EXCLUSIVEMENT exclusivement par Whatsapp, où une communauté E2R est en place. Nous ne distribuons pas de papiers aux danseurs. Pensez à bien renseigner une adresse mail de contact & un numéro de téléphone valide dans la fiche d'inscription et à regarder régulièrement les informations, tout y est noté (costumes, répétitions, dates importantes, messages des professeurs...).

## ARTICLE 2 : TENUE OBLIGATOIRE

1. Hip Hop, Breakdance : Pantalon large (jogging, jean's...), T-shirt ou débardeur, baskets obligatoires.
  2. **Classique : Tenue ABBIE - justaucorps, collants, chaussons.**  
(à acheter chez WEAR MOI la Garde)
  3. Jazz / expression scénique : pantalon ou short de danse, brassière ou débardeur, pieds nus ou chaussettes. Les vêtements de ville (jean's, jupes, robes, chemises...) ne sont pas autorisés. Les élèves doivent avoir les cheveux attachés.
- L'élève n'ayant pas sa tenue pourra ne pas être admis en cours.

## ARTICLE 3 : LES COURS

1. Le montant des cotisations prend en compte les périodes de fermeture d'Étoiles 2 Rue South Style.
2. Vacances scolaires : TOUSSAINT : fermé une semaine (du 28/10/2024 au 03/11/2024) NOËL : fermé les deux semaines FÉVRIER : fermé une semaine (du 17/02/25 au 23/02/25, sauf répétitions concours) PÂQUES : fermé une semaine (du 14/04/25 au 20/04/25, sauf répétitions concours).
3. Seuls les élèves participant au cours seront acceptés dans la salle de danse, ceci pour permettre une leçon sans interruption et une attention régulière des enfants.

4. La ponctualité et la politesse sont de rigueur ! Les élèves doivent arriver 5 min avant leur cours et doivent être récupérés à l'heure à la fin. Les parents doivent s'assurer que les cours ont bien lieu.
5. Il est interdit de mâcher du chewing-gum, de fumer et de téléphoner pendant les cours.
6. Le port de bijoux pendant les cours ou le spectacle est interdit. Étoiles 2 Rue décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet personnel.
7. Les élèves doivent respecter les locaux, le matériel et veiller au maintien de la propreté des salles.
8. Un élève perturbateur pourra être exclu définitivement des cours sans remboursement de sa cotisation.
9. Étoiles 2 rue décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

## ARTICLE 4 : L'ADHÉSION

1. L'adhésion est obligatoire pour chaque membre, doit être réglée en 1 fois au moment de l'inscription et doit s'accompagner de la cotisation, de même pour l'inscription FFD.

## ARTICLE 5 : LA COTISATION ANNUELLE

1. Chaque nouvel élève a la possibilité de faire 1 semaine d'essai sur tous les cours de son niveau. Après la semaine de test, si l'inscription est confirmée, il est indispensable de rendre le dossier papier COMPLET accompagné du règlement.
  2. Dans le cadre d'une inscription AVEC ENGAGEMENT, toute année commencée est intégralement due, et le paiement pourra se faire une 1, 3 ou 10 fois.
- Dans le cadre d'une inscription SANS ENGAGEMENT, tout mois commencé est dû, et le paiement du 1er mois de cours (en chèque ou espèces) se fera lors de l'inscription. Les mois suivants seront à régler par avance, avant le 05 du mois, en chèque ou espèces, selon la grille tarifaire établie.

Par conséquent, l'adhérent ne pourra pas solliciter un quelconque avoir, remboursement ou dédommagement, total ou partiel, s'il ne participe pas aux activités de l'association sauf en cas de force majeure (maladie grave, blessure grave, déménagement à plus de 40 km). Un justificatif sera alors demandé et un remboursement sera effectué par chèque après vérification.

3. La cotisation annuelle peut être payée
    - en espèces ou
    - en 1, 3 ou 10 chèques (indiquer les nom et prénom de l'élève au dos des chèques) ou
    - en CB en ligne, en 10 fois sur le site HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/etoiles-2-rue/adhesions/inscriptions-2024-2025>
  4. Quel que soit le mode de paiement choisi, la cotisation annuelle est exigible dès l'inscription.
- Si vous choisissez de payer :
- en une fois, le chèque sera encaissé au mois de septembre,
  - en 3 fois, l'encaissement se fera en septembre, janvier et mai
  - en 10 fois, le chèque sera encaissé le 5 de chaque mois
  - en 10 fois, en ligne, le prélèvement sur CB se fera le 5 de chaque mois
5. Le paiement doit être remis avec le dossier d'inscription dûment rempli.

## ARTICLE 6 : LES ABSENCES

1. En cas d'absence de courte ou de longue durée, prévenir le professeur.
2. En cas d'abandon, prévenir officiellement le professeur par courrier ou de vive voix.
3. Aucune absence ne sera décomptée. Seules les absences justifiées par un certificat médical d'une durée minimale d'un mois pourront faire l'objet d'un dédommagement.
4. Les absences exceptionnelles des professeurs sont signalées par SMS ou par mail. Dans ce cas, l'association ne sera pas responsable des élèves, n'en assurera pas la garde. Toutes absences de professeurs ne pourront entraîner un quelconque dédommagement mais une proposition de cours de remplacement sera faite aux élèves.

## ARTICLE 7 : LES SPECTACLES

1. Étoiles 2 rue participe et organise tout au long de l'année différents spectacles : actions communes, œuvres caritatives, spectacle de Noël, spectacle de fin d'année, spectacle d'été en plein air... Les élèves intéressés sont invités à y participer et seront informés par mail
2. Le spectacle de fin d'année aura lieu le 28 juin 2025 au théâtre de la Chaudronnerie, à la Ciotat. Un droit d'entrée sera demandé.
3. Tous les élèves y participent et présentent ainsi le travail de l'année.
4. Thèmes, choix des costumes et accessoires, distribution des rôles, chorégraphies, mise en scène sont sous l'unique et entière responsabilité des professeurs.
5. Les costumes sont à la charge des parents mais peuvent être confectionnés par Étoiles 2 rue. Le costume est au tarif forfaitaire de 30€. Pour plusieurs costumes, un tarif dégressif sera proposé.
6. L'organisation des cours peut être modifiée à l'occasion de la préparation des manifestations exceptionnelles (prestations, gala,...) ou des concours
7. A partir du mois de février, chaque élève se trouve engagé moralement pour le spectacle et doit :  
Fournir des efforts supplémentaires pour être présent à chaque cours (progression du spectacle).  
Assister aux répétitions obligatoires, données bénévolement par les professeurs, qui seront planifiées au cours du mois de juin en plus des cours normaux.

## ARTICLE 8 : LES CONCOURS

1. Les élèves présentés par Étoiles 2 rue sont sélectionnés par les professeurs suivant leur technique, leur discipline et leur motivation en cours, leur assiduité et leur expression scénique.
2. Pour le jazz, les élèves choisis pour représenter Étoiles de rue en concours devront obligatoirement être inscrits en cursus concours, s'acquitter du forfait Concours (180€ /an

- en plus des cotisations en illimité) et suivre l'ensemble des cours proposés : jazz, expression scénique, Masterclass et Hip Hop.
- 2 cours en jazz sont obligatoires en plus du cours concours du mercredi.
  3. Les élèves engagés dans la préparation des concours devront être présents à toutes les répétitions planifiées par les professeurs.
  4. Sans motif valable d'absence, l'élève se verra remercier par les professeurs.
  5. Les parents prendront en charge l'affiliation aux différentes fédérations de danse, nécessaire pour présenter les concours.
  6. Les frais de solo et duo seront à payer en sus.
  7. Les parents prendront également en charge le déplacement et, le cas échéant, l'hébergement sur les lieux des concours (L'association fera son possible pour obtenir des financements).
  8. La participation aux concours entraîne donc inexorablement des frais supplémentaires à la charge des familles.

## ARTICLE 9 : DROIT À L'IMAGE

Étoiles 2 Rue se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit.

## ARTICLE 10 : DONNÉES PERSONNELLES

Sous la responsabilité de sa Présidente, l'association ÉTOILES DE RUE est amenée à collecter des données personnelles au sujet de ses adhérents à des fins générales de bonne gestion administrative et logistique suite à votre inscription, communications régulières entre l'association et vous en qualité d'adhérent.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association ÉTOILES DE RUE et ne sont destinées qu'à elle.

Elles seront conservées pendant une durée de trois (3) ans maximum ou aussi longtemps que nécessaire au traitement des adhésions ou à l'exécution des prestations en fonction de celles-ci ainsi qu'aux obligations légales qui en découlent.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données, et disposez d'un droit à la portabilité de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le responsable de traitement de l'association ÉTOILES DE RUE par message électronique à l'adresse [etoilesderue@gmail.com](mailto:etoilesderue@gmail.com).

Pour toute information complémentaire ou réclamation, consultez le site <https://www.cnif.fr>